

## 21. CONTRATS DE LOCATION

### À titre de preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société sont répartis comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						2008 Total	2007 Total
	2009	2010	2011	2012	2013	Jusqu'en 2046		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	216 \$	196 \$	172 \$	149 \$	131 \$	810 \$	<b>1 674 \$</b>	1 475 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(36)	(32)	(26)	(21)	(19)	(103)	<b>(237)</b>	(229)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	180 \$	164 \$	146 \$	128 \$	112 \$	707 \$	<b>1 437 \$</b>	1 246 \$

### À titre de bailleur

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés détenues à des fins locatives et s'élèvent à 603 \$ (571 \$ en 2007) et un amortissement cumulé connexe de 173 \$ (163 \$ en 2007). Pour 2008, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 45 \$ (49 \$ en 2007), compte non tenu des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.

### Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 62 \$ (62 \$ en 2007) sont incluses dans les bilans consolidés à la fin de l'exercice (se reporter à la note 19). Ces obligations découlant de contrats de location-acquisition de Loblaw visent principalement le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 8 \$ (9 \$ en 2007).

### **Cession-bail**

En 2007, Loblaw a effectué la cession-bail d'une propriété et d'un immeuble partiellement construit (la « propriété »), moyennant un prix d'achat total de 109 \$, assujetti à un prêt hypothécaire accordé par le vendeur de 35 \$ (27 \$ en 2007) portant intérêt à 6 %, échéant en 2009. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté pour la vente de la propriété. Loblaw a loué la propriété pour une durée de 20 ans, avec option de renouvellement pour une autre période de 20 ans. Pour sa part, Loblaw a sous-loué la propriété à un tiers fournisseur de solutions logistiques. En 2008, la cession-bail a été constatée comme une location-exploitation. Loblaw a également conclu une entente d'entreposage et de distribution avec le fournisseur de solutions logistiques qui utilisera la propriété pour offrir des services à Loblaw.